



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES DELEGUES

Procès-verbal n°01

(Mise en ligne le 17/11/2021)

Réunion du : Mardi 09 Novembre 2021

Responsable : M. SANTIGLI Yves

Présents : MM. CHAIX Daniel, MESNARD Jean Michel

Assiste à la séance : M. CAPPELLO Jean Claude

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Point sur la SAISON 2021/2022
- ✓ Désignations
- ✓ Rapports
- ✓ Indisponibilités

En ouverture de séance le responsable de la Commission M. SANTIGLI Yves informe les membres de la récente hospitalisation de leur collègue M. EDDAM Ahmed. La Commission lui souhaite bon courage et un prompt rétablissement.

- 1) Depuis le 1er Juillet 2021, une nouvelle messagerie est à la disposition des officiels (arbitres, délégués), l'ancienne devenant inopérante. L'adresse mail sera le N° de licence suivie de @Imedfoot.fr. Nous vous conseillons de consulter cette messagerie régulièrement pour y trouver des informations pouvant vous intéresser.
- 2) Un état sur les désignations passées fait ressortir les difficultés rencontrées en début de saison pour couvrir l'ensemble des compétitions (ligue jeunes et district) en raison des nombreuses indisponibilités. Les futures désignations sont soumises à l'approbation des membres présents pour validation.
- 3) La Commission procède à l'étude des différents rapports reçus. La majorité de ces derniers sont validés. Quelques-uns ont fait l'objet d'un rappel aux intéressés pour de plus amples informations. Il est rappelé que les rapports doivent être adressés simultanément au secrétariat du District et à la Commission des Délégués dans les 24 heures qui suivent la rencontre afin que les Commissions concernées (Discipline et Statuts Règlements) puissent statuer éventuellement.
De plus, il est rappelé que les frais des officiels doivent figurer en regard des noms pour être pris en compte par la caisse de péréquation des clubs.

4) La Commission enregistre les prochaines indisponibilités et rappelle que celles-ci doivent être adressées sur la messagerie dédiée des délégués et ce, 15 jours avant minimum sauf cas de force majeure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h00.

Le Responsable
M. Yves SANTIGLI

